

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance jeudi 20 janvier 2022

Date de convocation : 13/01/2022

Date de l'affichage : 14/01/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents :

L'an deux mille vingt-deux et le vingt du mois de janvier, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Champdor-Corcelles, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Présents : AUBERT Anthony, BALLAND Alain, CAPRON Martine, CORTINOVIS Jeanine, DESBROSSES Philippe, DUFOUR Jérôme, GENOIS Aline, LAGGER Hugues, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, MONNET Angélique, PORTELATINE Hugues, REY Michel, TARDY Pierre, SERPOL Denise.

Excusé(s): GREAU Xavier (procuration donnée à Anthony AUBERT), JUSTET Claire (procuration donnée à Pierre TARDY) et TROIANO Thierry (procuration donnée à PORTELATINE Hugues)

Absent (s): NAVEAU Alexandre

Secrétaire de séance : SERPOL Denise

Ouverture de la séance à 20h39

1/ Validation du compte-rendu du conseil municipal du 25/11/2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 25/11/2021.

Le compte rendu n'appelant aucune remarque, **celui-ci est validé par le Conseil Municipal à 18 voix Pour.**

2/ Nouvelle carte scolaire communale pour la rentrée 2022-2023

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par l'inspecteur de la circonscription Mr MASSART Emmanuel au sujet de la carte scolaire de Champdor-Corcelles.

Celui-ci lui a exposé la problématique suivante : au vue des effectifs actuels des deux écoles, les quatre classes existantes sur l'ensemble des deux écoles (une classe de CP à Corcelles, 2 classes de primaires et une classe de maternelles à Champdor) ne peuvent pas être toutes conservées à partir de la rentrée 2022-2023.

L'inspectrice d'Académie a proposé de conserver la classe expérimentale de Corcelles jusqu'à la fin du premier cycle.

Ce choix engendrerait une fermeture de classe sur le site de l'école de Champdor et une répartition des 7 autres niveaux, dont les CP, sur 2 classes.

Madame l'Inspectrice a cependant laissé toute latitude à la municipalité pour proposer d'autres alternatives.

Suite à cet entretien, Monsieur le Maire a réuni la commission scolaire le 13 janvier 2022.

La commission scolaire après en avoir débattu a voté pour le maintien des trois classes sur Champdor (1 classe de maternelle et deux classes de primaire) à 5 voix pour, 1 contre et 1 abstention. L'argument principal étant qu'en maintenant la classe des 11 élèves de CP actuels sur Corcelles jusqu'à la fin de leur cycle, les conditions d'apprentissage deviendraient inégalitaires car les élèves de Corcelles bénéficieraient de conditions optimum d'apprentissage au dépend des 7 autres niveaux regroupés sur 2 classes à Champdor dont les nouveaux CP.

Après cet exposé, Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer :
pour le maintien des 3 classes à l'école de Champdor (1 classe de maternelle et 2 classes de primaires)

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère à 13 voix pour et 5 voix contre, le maintien des 3 classes à Champdor (1 classe de maternelle et 2 classes de primaires).

Informations diverses :

- **Exposition au château été 2022 :** 2 ateliers d'artistes ont pris contact pour exposer leurs œuvres au château, ils se partageraient les salles du château.
- **Coraterie médiévale :** l'association va fixer son siège social à la mairie de Champdor-Corcelles. Elle propos de réaliser une animation le 12 ou le 26 juin dans le parc du château.
- **Relais du Château :** notre épicière prend sa retraite cet automne, plusieurs candidats se proposent de reprendre le commerce.

Fin de la séance à 21h36
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

